284 Artato fart, Nº2

PRECIS DES DEBATS

DE LA

CHAMBRE D'ASSEMBLEE!

SESSION DE 1835.

adjon in

Lundi, 23 Février 1835.

encore de comités de nominés et pour accélérer davantage les affaires, la Chambre siège deux fois par jour. (Agréé)

ETAT DE LA PROVINCE.

M. Morin. Je me lève maintenant pour propeser que la Chambre se forme en Comité Général pour considérer l'Etat de la Province, mesure que je considére comme nécessaire, afin de nous assurer, si nous serons gouvernés conformément aux lois et aux droits de sujets Anglais, et si nous jouirons véritablement des avantages d'une liberté constitutionelle, ou si nous gémirons sous le poids de la tyrannie qui pèse sur nous, et se répand parmi nous sous les plus hideuses formes.

Malgré qu'il pourrait y avoir plusieurs sujets bien importans à amener devant ce comité, pour ma part je ne me propose d'y amener qu'une seule mesure. Ainsi ceux des Membres, qui, vu la nécessité de statuer sur plusieurs, sujets d'importance majeure, paraissent désirer une session, ne trouveront pas mauvais que je vienne avec cette proposition, et que j'appelle la majorité d'entre eux à profiter des premiers instans de notre réunion, si nous le pouvons, sans être harrassés par une; administ: ation ennemie, pour prendre en considération l'état de la Province ; et pour déclarer d'une manière solennelle que nous concourons volontiers dans les mesures prises par la dernière chambre. Tout ce que je désire est de faire exprimer cette approbation de la conduite du dernier Parlement par une Pétition au Parlement, d'Angleterre, pétition que je proposerai être la même que celle déjà signée par les Membres en leur qualité indivi-duelle et hors de session. On pourrait croire que cette pétition déja signée suffirait; mais lorsqu'elle: aura il'approbation des Membres, constitués en une des branches de la Législature et qu'elle portera les signatures additionnelles d'un grand nombre de Membres qui n'ont pu la la signer à cause de la distance des lieux, elle devra avoir un caractère plus solennel et plus imposant. Mon seul objet est donc de faire ratifier par la Chambre une mesure: déja adoptée au dehors. Je n'ai point d'autre chose à sousmettre que cette Pétition, qui est un exposé fidele des nouveaux griefs du Pays, exprimés dans un langage très modéré et plus modéré peut être qu'ils me semblerait convenir à un peuple a opprimé : Je ne proposerai pas toute-

seulement que le comité siège, fasse rapport le progrès, et soit longtemps ouvert aux mesures que chacun désirerait amener : proposition qui ne peut souffrir aucune difficulté à mon rvis. (agréé-)

La Chambre se forme en comité; Mr. Larueest appelé au Fauteuil, Mr. Morin propose de résoudre qu'il serait expédient de faire une requête au Parlement Impérial &c. (vide Journal.)

Ma. Guey: Voici qui me parait aller bien vile. Nous venons de recevoir la harangue de Son Excellence, et déjà nous demandons un comité sur l'état de la Province. Le Gouverneur vient de nous annoncer qu'il a reçu des dépèches, et nous ne savons pas encore s'il n'a pas reçu ordre de faire disparattre les griefs dont la majorité s'est plainte l'année dernière et déjà l'on demande un comité? C'est marcher plus vite encore que je ne m'y attendais. Je ne me suis point opposé à la formation du comité, parceque je n'avais point le moilidre espoir de réussir. Mais suivant moi, il entrété naturel d'espérer une réparation des griefs et de l'attendre?

Comme quelques gazettes, en mei nommant le chef de l'opposition, auraient pur répandre quelques, impressions adélavorables, et faire croire que j'étais lié et vendu à l'Exécutif, je prendrai cette occasion pour faire connaître mes sentimens. Depuis que je suis dans cette Chambre, je m'y suis toujours exprime avec sermeté, indépendance et modération. Je n'ais pas plus craint d'accuser l'Hon. Juge Kerr que de rendre vacant le sièce de l'Hon. Mondelet : enfin rien ne m'attache ni ne me lie au gouvernement. Mais il nous faut un gouverne. ment quelconque soit un gouvernement d'étrangers, qui ne connaissent point nos mœurs ni nos habitudes, soit un gouvernement de natifs du pays, que je préfère de beaucoup. Cependant je m'oppose à la proposition actuelle: parceque comment se peut-il que des membres qui ne se sont pas journellement occupés de la chose publique, et qui ont vécu de leursindustrie, puissent voter si promptement cette petition? D'ailleurs il faut voir si les griefs ne sont pas déja réparés. Quel médecin, squissans savoir si un premier cathérétique a fait effet en administre un second? Je veux bien qu'on prenne l'Etat du Pays en considération, mais en temps, et lieu. Voilà pourquor je fais motion que le Président laisse la chaire et sasse

peut-être (qu'ils me semblerait convenir à un rapport de progrès.

peuple opprimé, « Je ne proposerai pas stoute Ma. Bertheror : Je suis flatfé d'entendre fois qu'elle soit, votée aujourd'hui; je désire l'Hon Membre dire qu'il n'a aucune relation